

**TABLEAU RECAPITULATIF  
de l'ensemble des enfants accueillis en 2022**

<b>Nom des enfants accueillis</b>	<b>Rémunération totale Salaire net</b> <i>(hors heures complémentaires et supplémentaires) + indemnités + frais de déplacement + CSG/CRDS imposable + CSG/CRDS totale sur heures complémentaires et supplémentaire</i>	<b>Somme à déduire</b> 3 x SMIC horaire BRUT x nombre de jours de présence sur l'année (ou nombre d'heures sur l'année/8)	<b>Somme qui reste à déclarer</b>
<b>Totaux :</b>			